

Annexe 1

Coupures de presse

scenario-catastrophe dans la nuit de mardi à mercredi, principalement dans le sud de la Haute-Vienne. Aucune victime n'est à déplorer, mais les dégâts sont nombreux.

Moins de trois mois après les inondations de Limoges, la Haute-Vienne a de nouveau connu les griets du ciel. Terrible coïncidence, il y a un an, jour pour jour, Vaison-la-Romaine était noyée sous les eaux. Dans la nuit de mardi à mercredi, les précipitations ont pris des tournures catastrophiques sur de nombreuses communes.

Plus particulièrement impressionnant dans le sud du département, le déluge a surtout frappé à Saint-Yrieix-la-Perche.

Les dégâts se chiffrent par millions de francs. Seul point positif, on ne déplore aucune perte humaine. Par contre, nombreux sont les bovins ou ovins à avoir péri sous la brutale montée des eaux.

On ne compte plus les axes routiers coupés, les maisons envahies par les eaux, ou bien encore les commerces et entreprises en difficulté.

En 36 heures, les précipitations atteignent le niveau de celles d'un mois de septembre moyen... Rien d'annonçant dans ces conditions de parler de catastrophe.

Photos
J.-P. Frémont
M. Hermans et
J.-N. Frugier

En moins de 24 heures, les pompiers du département ont effectué environ 300 interventions, et cela dans des conditions très difficiles. Ils ont ainsi aidé une cinquantaine de personnes prisonnières des eaux. Un détachement de plongeurs de Dordogne est même venu épauler les 80 complais haut-viennois mobilisés.

A Saint-Yrieix, on peut parler de « nuit d'apocalypse ». Les

averses diluviennes ont débuté vers 20 heures. Quatre heures plus tard, c'était la catastrophe. Les Porcelaines de Pallou et leurs cinquante salariés accusent difficilement le coup... et le coût. On parle d'au moins 10 MF de dégâts.

Dans le centre-ville, ce sont une cinquantaine de locaux commerciaux qui ont été littéralement pulvérisés par les flots. Près de 150 personnes risquent le chômage technique uniquement à Saint-Yrieix... Et cela pour 141 millimètres d'eau tombés entre mardi soir et mercredi matin.

L'usine d'eau de Javel « Lajol » a également été entièrement inondée. Une palette contenant 20 fûts de 20 litres a été emportée. Inondée également, la station d'épuration. Et cette liste de drames n'est pas exhaustive.

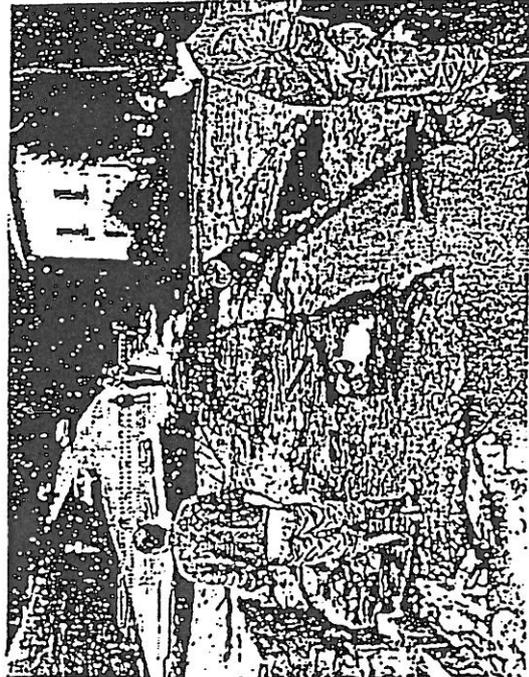
Au pont Las Bordes, en direction de Châlus, la Loue a emporté plusieurs véhicules. A La Roche-l'Abellie, l'hôtel-restaurant « Le Moulin de la Gorce » a lui aussi subi la loi de l'eau. Là, vers 2 heures du matin, 25 clients ont été évacués dans la mairie.

Quant à la quinzaïne d'employés, leur avenir professionnel est sur la sellette. Des aides rapides sont attendues afin de reconstruire.

Cellule de crise

Dans ce but, une cellule de crise présidée par Jean-Pierre Maurice, secrétaire général de la préfecture, s'est tenue hier à Saint-Yrieix. Pour les industriels et commerçants, le temps presse déjà.

Des ponts ont « explosé », notamment du côté de Saint-Priest-Ligoure. C'est le cas du pont de la Planche, du pont du Moulin-maire, et du pont du Goubet. A Solignac, le pont Rompu (c'est de circonstance) a perdu son com-



A Solignac, près de Limoges, le parapet du pont Rompu, un édifice médiéval, a été emporté par les eaux de la Briance.

bat contre la Briance. Idem pour la station de pompage.

A Janailhac, le pont de La Fond-Bertrand a également souffert. Les axes routiers sont tout aussi nombreux à avoir été envahis par les eaux.

Véhicules à la dérive

Des véhicules à la dérive à Saint-Léonard, Solignac, Bosmie-l'Aiguille ou encore à Aix-sur-

Vienna complètent le tableau. Sur le CD 704, entre Limoges et Saint-Yrieix, la route s'est carrément fendue sur plus d'une dizaine de mètres de largeur et environ six mètres de profondeur. Une voiture est même tombée dans le gouffre. Deux personnes ont été blessées, mais les pompiers, à l'aide de cordes et de sauteries, sont parvenus à sortir ces malheureux automobilistes.

La nuit de tous les sauvetages

9 heures du matin, hier, au Centre de secours de Limoges, à l'Aurence. Dans la salle du CODIS, cellule recevant les appels venant de toute la Haute-Vienne, les hommes ont les traits tirés. Rude nuit pour des centaines de sauveteurs. Entre deux et trois heures du matin, c'était l'alerte parmi les Centres de secours qui comptent des centaines de bénévoles et 160 « pros ».

Alors que 80 pompiers venant de dix Centres de secours (de Magnac-Bourg à Saint-Laurent-sur-Gorre en passant par St-Germain-les-Belles) lancent toutes leurs forces pour éviter des drames dans la région arédoenne, les sauveteurs de Limoges partent aussi dans la nuit aux alentours de Limoges pour venir en aide à des dizaines d'habitants alfortés par la montée des eaux de la Briance ou de la Vienne.

Solignac, Condat, Bosmie-l'Aiguille, Le Vigen, Aix-sur-Vienne, St-Priest-sous-Aixe : moins de trois mois après le déluge du 5 juillet, les noms de ces communes reviennent sur toutes les lèvres. Tandis que la Briance en furie laisse des traces pénibles sous les yeux de familles désespérées, le commandant Reverchon effectue un premier point au Centre de secours aux côtés du capitaine Baron : « Actuellement on ne peut pas comparer la situation avec celle du mois de juillet. A 9 h 30 nous enregistrons 300 interventions; il y en avait eu au total 850 en juillet. Si la Vienne arrive à descendre c'est bon... Mais la situation avait un tel caractère d'urgence durant cette nuit que nous avons dû faire appel à des plongeurs de la Dordogne... »

Histoire de compléter cette illation, de nombreuses digues d'étrangements ont cédé. Inondés également le camping et le moulin de Crozat de Saint-Victurnien.

Même sanction pour l'usine de plâtrerie du Bouchet, à Saint-Brice-sur-Vienne.

Un torrent de boue

A Pierre-Buffière, Aix-sur-Vienne, Saint-Priest ou bien encore Bosmie-l'Aiguille, les dégâts sont également importants.

Un véritable torrent de boue s'est déversé sur Bosmie. Aux Papeteries Lacaux, entre 500 et 600 tonnes de stock de papiers sont parties à la dérive. Là, l'entreprise emploie 180 salariés.

A St-Jean-Ligoure, une usine d'aliments de bétail était encore isolée, hier en fin de soirée.

A Aix, la Vienne atteignait 3,03 m à 8 heures, hier. A 17 heures, la décrue était à 1,79 m. Par contre, au Pont-Neuf, à Limoges la baisse du niveau de l'eau était moins spectaculaire : 1,36 m à 7 heures contre 1,19 m à 17 heures.

Côté météo, des averses orageuses sont toujours annoncées pour aujourd'hui. Mais elles devraient être moins fortes. Par contre, vendredi, la reprise des précipitations est prévue. Quant au prochain week-end, là aussi la vigilance s'imposera.

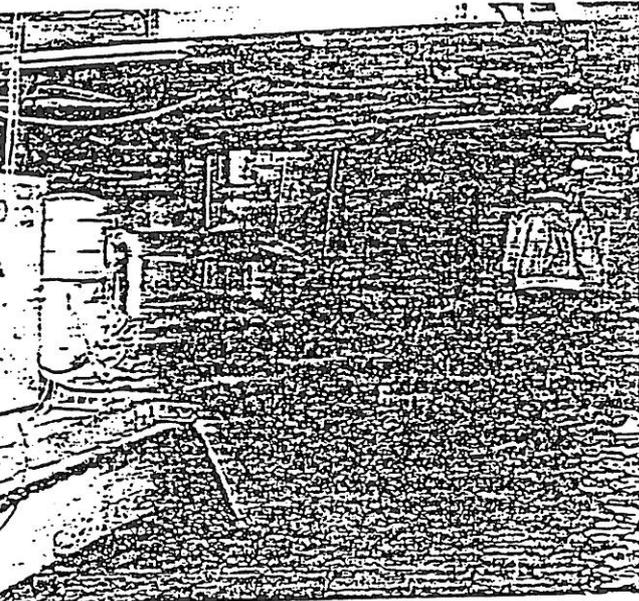
Gilles DEVILLE.

LE POPULAIRE

23/09/93

PAPETERIES LACAUX

Plus de 500 tonnes de papier dans la Briance et la Vienne



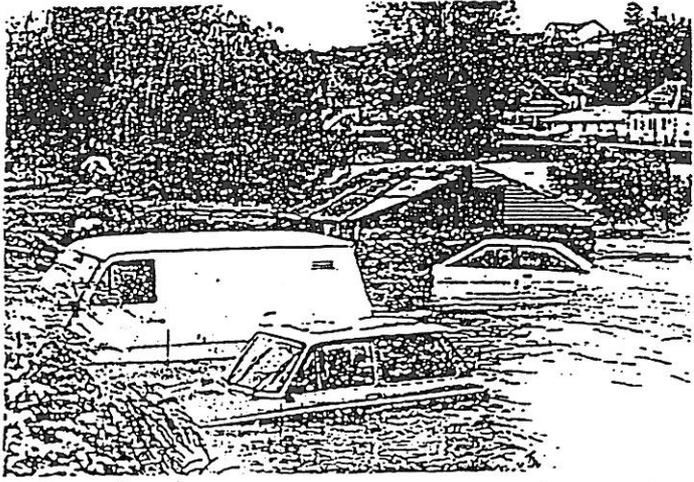
Toute la région d'Aix les pieds sous l'eau. Du moulin de la Mie à Priest en passant par le moulin de Tam, ce sont des kilomètres de rizières qui ont été frappés par le débordement de la Briance et de la Vienne. Le centre de la région n'aura pas été épargné. Par exemple : la boulangerie de Saint-Priest est terriblement sinistrée. Il y avait hier matin 40 centimètres d'eau dans le fournil... Les moteurs électriques ont été « fûlés ». Tout près de là, aux papeteries Lacaux qui emploient 100 salariés le bilan est rude : de 500 à 600 tonnes de stocks de papier ont été « pris » par les eaux en folie. Et la fabrication de papier doit être bloquée pendant plusieurs heures.

« On a atteint le maximum à 6 h 45. Ça a commencé à baisser vers 7 h 10 dans notre secteur de la Briance... Dans notre usine les flots sont même passés par-dessus un petit pont », raconte M. Baume, directeur des Papeteries Lacaux, aux côtés de Maurice Leboutet, technicien du bureau d'étude.

Chez Lacaux, spécialisé dans la fabrication de papier et de carton ondulé, la « facture » sera aussi impressionnante : dans le secteur de fabrication de papier tous les moteurs de machines ont été noyés... De la chaudière de production de vapeur aux stocks de papier, tout a été perdu en quelques minutes....



A Saint-Priest-sous-Aix, l'eau a envahi les HLM départementaux du Moulin de la Mie.



A Aix-sur-Vienne toujours, des autos sous l'eau. Au fond on voit le pont sur la Vienne côté amont.

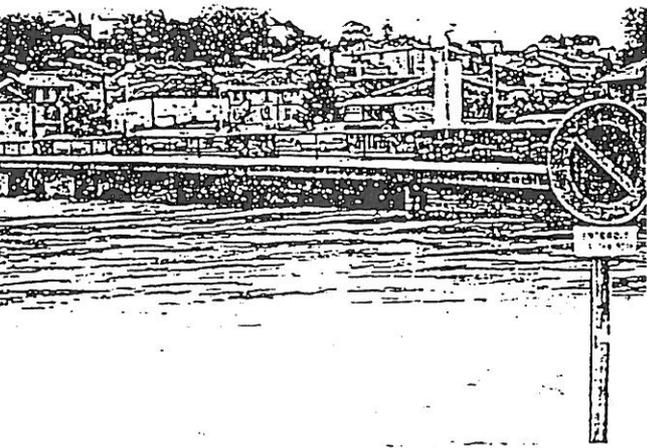
UN POINT D'HISTOIRE

La grande crue du 25 octobre 1795

Nous avons signalé régulièrement à nos lecteurs les excellentes chroniques que publie notre compatriote Louis Bourmazel dans la revue « Lemouzy » et qui ont trait à la vie arédoise sous la Révolution (*). Dans ces écrits, remarquablement documentés par de minutieuses recherches, on trouve trace d'une crue semblable à celle que viennent de connaître les arédois et elle remonte à l'an 1795. Louis Bourmazel résume le compte-rendu qui en fut fait à la réunion municipale :

« Aux difficultés de l'heure, la nature a ajouté les siennes. Dans la nuit du 24 au 25 octobre 1795 (29 au 30 vendémiaire de l'An 4), un très violent orage provoque d'importants dégâts dans les bas-quartiers de la ville. Le pont construit dans le faubourg des Barris sur le Couchou (aujourd'hui rue Emile-Frange) est emporté par les eaux, entraînant la chute des maisons construites « sur le pont et à proximité »...

... Le désastre est dû à des troncs de bois entreposés par des particuliers près de la Fontaine Saint-Yrieix qui, partis à la dérive, ont bloqué le courant. On dresse procès-verbaux ; comme il se doit, et l'on promet d'indemniser les victimes. Les dégâts touchent d'ailleurs tous les immeubles situés le long des cours d'eau, en particulier la Forge de l'Étang-Dernier (aujourd'hui le plan d'eau) qui devra arrêter son activité plusieurs mois, et le Moulinassou où l'on broyait le kaolin pour La Seynie. Le pont Las-Bordas fut également emporté et après plusieurs ouvrages plus ou moins provisoires il fut reconstruit vers le milieu du XIX^e siècle dans la forme que nous connaissons actuellement. »

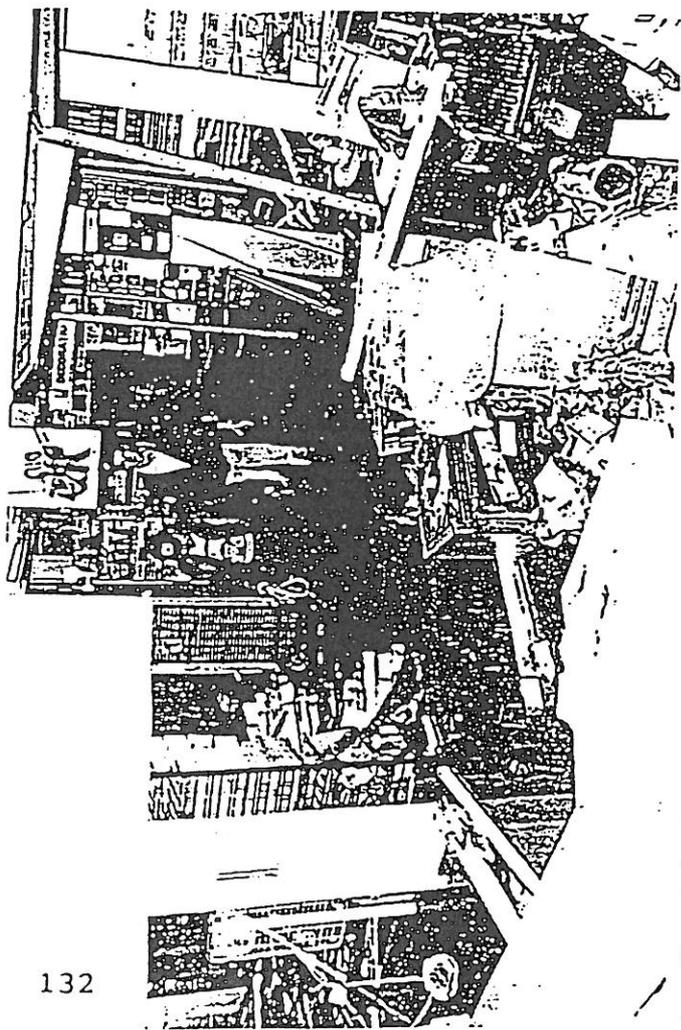


Le pont d'Aix sur la Vienne du côté de l'aval.

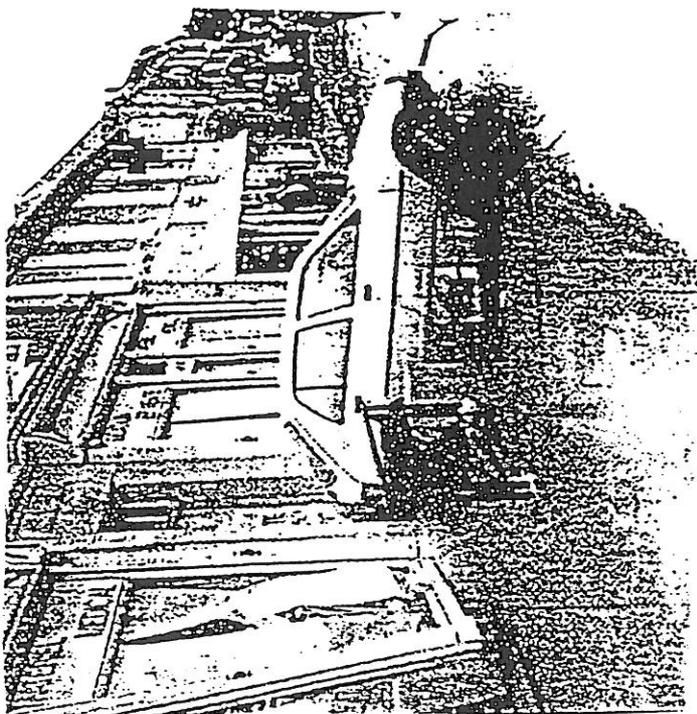
Déluge : Triste réveil

Quelques heures après ce nouveau déluge qui a secoué des dizaines de communes du département, voilà venue l'heure du bilan. Rude bilan pour des collectivités locales comme de trop nombreux Haut-Viennois au cœur brisé. Route défoncée de Saint-Yrieix à Bosmie-l'Aiguille, maisons dévastées, usines touchées de plein fouet par un coup de folie de quelques secondes. On n'en finit pas de compter des points noirs qui ne s'effaceront pas comme ça.

LE POPULAIRE 24/09/93



Au petit matin, à Saint-Yrieix-la-Perche toujours, le désastre. Ici, le magasin « M. Bricolage ».



Catastrophique !

Des orages et des trombes d'eau se sont abattus dans la nuit de mardi à mercredi sur la Haute-Vienne. Le sud du département a été très touché. Vingt-six communes sont concernées. Les dégâts sont considérables.

Orage ! La série continue en Haute-Vienne. Après les violents orages du 5 juillet dernier qui avaient causé d'importants dégâts, surtout à Limoges et sa banlieue, les intempéries ont sévi dans la nuit de mardi à mercredi. Toute la nuit, plusieurs centaines de pompiers et des personnes des différents services concernés ont dû intervenir à de nombreux endroits du département, plus particulièrement dans le sud. Les cantons les plus touchés sont ceux de Saint-Yrieix-la-Perche, Saint-Léonard-de-Noblat, Saint-Junien, Pierre-Buffière, Aix-sur-Vienne, la commune de Solignac, etc. Les premières constatations font apparaître partout la même impression de désolation et d'impuissance. La note sera très lourde : sans doute des dizaines de millions de francs. Des dizaines de familles se retrouvent sans abri.

Dégâts importants à Solignac, Pierre-Buffière et Nexon

Routes coupées, maisons inondées, ponts défoncés, voitures emportées, bétail noyé, tels sont les dégâts importants provoqués par la crue de la Brance et de ses affluents sur les secteurs de Solignac et de Pierre-Buffière.

A Solignac, dès une heure du matin, le maire de la commune, M. Bassard, accompagné d'habitants de la localité, se sont employés à faire évacuer des demeures situées au bord de la Brance. Deux heures plus tard, tous ne pouvaient qu'assister, impuissants, à la montée des eaux. En quelques minutes, de nombreuses maisons étaient inondées (jusqu'à deux mètres d'eau dans certaines). La rivière sortait de son lit (près de cent mètres par endroits) et causait d'impressionnants dégâts. Ce n'est que vers 6 heures du matin que le niveau des eaux commençait à baisser.

L'heure était aux premières constatations : arbres arrachés, terrains dévastés au tennis municipal, moulins de l'Abbaye et de Gravataud sous les eaux, loyers dans l'eau, 1,50 m de « bouillon », terrain de football envahi par

deux mètres d'eau, station de traitement des eaux lourdement endommagée, etc. Le bilan sera sans doute considérable. Les orages qui ont gonflé la Brance et ses affluents ont laissé des traces. Dans le bas du bourg, nombreux sont les habitants qui devront être relogés. Dès lors, la solidarité va primer.

Pont vraiment « rompu »

Toujours à Solignac, le Pont Rompu a énormément souffert. Les arbres déracinés et la pression des eaux ont littéralement emporté les deux tiers du parapet de ce fleu classé monument historique.

Dans la localité, les anciens n'avaient « jamais vu ça ». Certains se souviennent des grandes crues dans les années 1940 et en 1962, mais il faudrait remonter à 1910 pour avoir une catastrophe d'une telle ampleur.

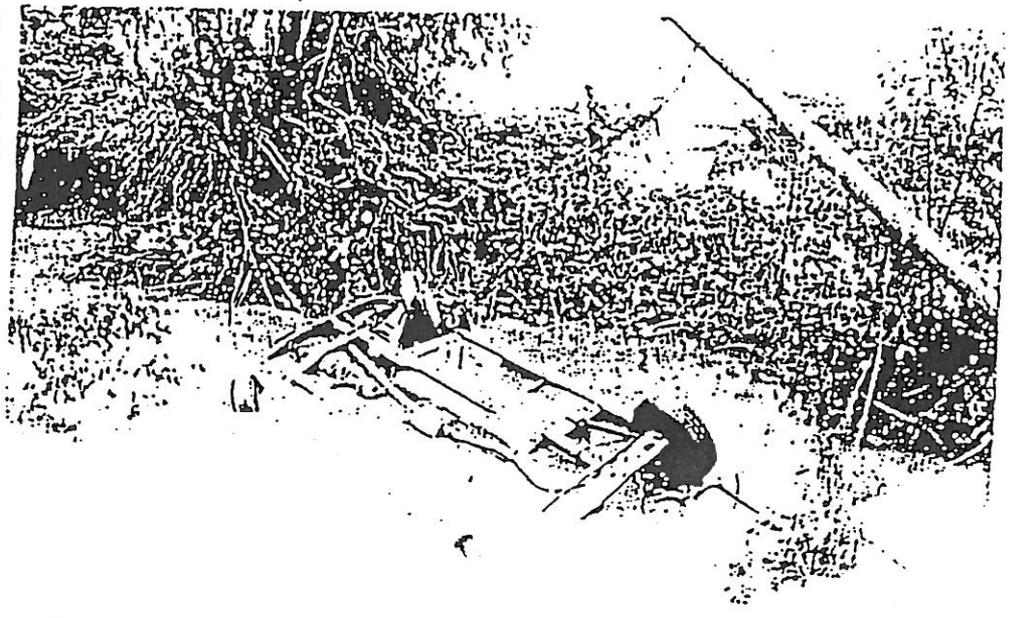
A La Roche-l'Abeille, près de Nexon, le restaurant du « Moulin de la Gorce » a dû être évacué durant la nuit. Dans le canon de Pierre-Buffière, le même paysage de désolation est malheureusement au rendez-vous. Sur le secteur, de nombreux ponts n'ont pas résisté. Les communes de Saint-Ganest-Roselle et Saint-Priest-Ligoure ont été très touchées. Partout nubiés et ruisseaux charriant des arbres, divers déchets et parfois des animaux.

Les moulins du secteur ont subi tout particulièrement l'assaut des eaux : trois maisons évacuées au Moulin Bonaret sur la Brance, le terrain entouré au Moulin Madame, le moulin Babaud isolé en raison de deux ponts coupés. La station d'épuration de Pierre-Buffière est noyée.

Fort heureusement, on ne déplore aucune victime au niveau humain.

Saint-Jean-Ligoure : une cellule de crise

Saint-Jean-Ligoure, fin de matinée. Dans la rue principale, un groupe d'habitants de la commune, peles à la main, finit d'évacuer la boue qui a envahi la route. Quelques heures plus tôt l'eau montait à un mètre de hauteur. Un mur en garde la trace, qui porte une brèche d'un mètre de large. Quel-



ques centaines de mètres plus loin, le pont sur la Ligoure s'est effondré. La rivière soignée de son lit, s'étale à travers les prés. Des agriculteurs arrivent, à la recherche de leurs bêtes, des troupeaux ont été noyés, peut-être des centaines de brebis, on parle même de vaches emportées par les eaux. Une voiture vient d'émerger de l'eau. Le conducteur, facteur de la commune qui avait réussi à s'extrait du véhicule, est resté accroché trois-quarts d'heure à un poteau avant qu'on ne puisse l'évacuer. Un ancien pilote de 1932, ou déjà la rivière avait débordé, « mais ce n'était pas à ce point-là ». L'émotion est grande dans le village, dont le maire, Maurice Gacoye, peut parler sans exagération de « dégâts considérables ».

Une cellule de crise était réunie hier soir à la mairie de la commune avec les maires des communes avoisinantes.

Aix-sur-Vienne : Du journal vu l

« Je n'ai jamais vu la Vienne aussi haute. Et surtout, je ne l'ai jamais vu monter aussi rapidement ». Cette remarque du maire d'Aix, Daniel Nouaillé, était

confirmée, hier matin, par de nombreux habitants de la commune, qui pourtant en ont vu de belles crues. Mais celle-ci a surpris tout le monde par sa rapidité et sa puissance.

Entre la gare d'Aix et le pont de la Gable, on ne comptait plus les caves inondées, les voitures submergées par les flots d'eau et de boue, les clôtures emportées. Les prés s'étaient transformés en immenses mares donnant à l'ensemble des allures de vastes plans d'eau, très tumultueux. En quelques heures l'eau est montée de plusieurs mètres, isolant le moulin du Tarn à Aix, coupant la petite route longeant la Vienne, noyant le terrain de camping dont on ne voyait plus que le toit du bâtiment d'accueil.

Fait peu commun, on a pu croiser, vers 9 heures, un homme et une femme conduisant trois chevaux dans la montée d'Arleuet. Il est vrai que leur pacage s'était transformé en piscine.

A noter que, par sécurité, de nombreuses habitations ont été évacuées. Leurs occupants ont été relogés dans des chambres d'hôtels et des maisons réquisitionnées par le maire.

Si n'y a pas de victime à déplorer, et c'est heureux, le maire de la commune ne cachait pas son désappointement quant au déclenchement de l'alerte. En effet, déclarait-il, « la sirène d'alerte située à la mairie n'a pas été déclenchée au plus fort de la montée des eaux, en pleine nuit ». Et de lancer « On ne sait pas qui la déclenche, on ne sait pas à quel elle sert ! ».

A Saint-Priest-sous-Aix, au Moulin de la Mlle, l'Association limousine des vieilles voitures a dû rapidement sortir ses belles pièces. Item pour le matériel municipal (tondeuses, tracteurs).

Au Moulin de Pressac, l'eau est montée de plus de 60 centimètres dans les habitations récemment restaurées. On a, en catastrophe, sorti les meubles que l'on a pu. Mais les dégâts, comme dans bien d'autres habitations seront importants. Impressionnant et spectaculaire encore, le pont de la Gable qui, au milieu de la matinée, ne laissait plus voir que le haut de son parapet.

St-Yrieix-la-Perche durement touché

Pour atteindre hier la cité aréenne en partant de Limoges, il fallait passer par Pierre-Buffière, ou depuis la route de Nexon rejoindre La Meyze et Le Chalard. En effet, un ruisseau canalisé, dans des buses, passe sous la route au lieu-dit « La Croix des Fleurs ». Vers une heure du matin, la force du courant a fait céder la chaussée, qui s'est effondrée, creusant une brèche de 4 mètres de profondeur. Deux personnes qui se trouvaient dans le véhicule ont été légèrement blessées.

Aux abords de Champstaur, l'Isle avait débordé, défonçant le pont et la chaussée. Mais c'est la ville de Saint-Yrieix, avec 8.000 habitants et une activité économique plus dense, qui a le plus souffert. Dans le centre-ville, maisons et magasins portent encore les traces de la montée aussi soudaine que spectaculaire des eaux, plus d'un mètre en très peu de temps. Ont été touchés notamment les abords de l'hôtel de ville, si- tés en contrebas. Dans la cave d'une pharmacie les

pompiers ont dû cesser de pomper l'eau, qui s'était mélangée à du mazout.

On ne déplore heureusement aucune victime non plus dans la cité aréenne, mais des dizaines de véhicules ont été emportés, certains n'étaient pas retrouvés en milieu de journée. Trois personnes ont dû être évacuées, et si les dégâts sont considérables chez les particuliers, les conséquences sont dramatiques pour les petits entrepreneurs (voir ci-contre).

Dans le département

Hormis ces points « chauds » des inondations, il faut déplorer des dégâts importants à Saint-Léonard-de-Noblat : route coupée par la boue, voiture écrasée par des poutres dans un garage, arbre déraciné écrasé sur la maison de Mme Jeanou... Le pont sur la route évitant Saint-Léonard à Saint-Martin-Terressus a été détruit, laissant un trou énorme, heureusement là aussi sans victime humaine.

A Saint-Junien, la crue des eaux n'a provoqué aucun grave incident. La Vienne a envahi les quais, inondant chanois, jérans et caves. A Saint-Bricq, il a fallu évacuer l'usine de plastique Duccacher (groupe Knaut). A Saint-Victorien, c'est le magasin de fruits, légumes, aliments pour bétail du Moulin, qui a été inondé, des denrées partant au fil de l'eau. Mais dans l'ensemble ce sont surtout les chanois qui ont été atteints.

Et après ?

Pas question bien sûr d'assimiler les dégâts, importants certes mais matériels, de notre département, au irréparables pertes humaines, mais on ne peut s'empêcher de penser à un triste anniversaire celui de la catastrophe de Vaison-la-Romaine, le 22 septembre dernier. Dans les sinistres du Vaucluse n'ont pas tous été indemnisés à ce jour. Il est indispensable que des mesures nouvelles soient prises pour compenser les pertes des particuliers, des commerçants, des entreprises et des communes.

« Voir également nos pages spéciales à ce sujet »

Petites entreprises : de lourdes conséquences

L'atelier de menuiserie de Claude Fayomendy est situé à côté du pont de la Loue à Saint-Yrieix-la-Perche. « J'ai vu vers 11 heures du soir que l'eau commençait à monter, raconte-t-il, j'ai sorti les véhicules. Mais la crue est ensuite devenue tellement rapide qu'il n'y avait plus rien à faire. L'eau est montée très vite à 80 cm, puis jusqu'à plus d'un mètre. Ce qui est le plus impressionnant, c'est la dérive, où le courant semble encore plus fort et entraîne tout avec lui : voitures, planches, débris, ustensiles... ». Une des voitures de l'entrepreneur est encore visible un peu plus loin dans la rivière. Ce qui est surtout impressionnant, maintenant que les eaux se sont à peu près retirées, c'est de contempler les dégâts. L'atelier ravagé, les planches sans dessus dessous. On pourrait être désespéré à moins. « On a travaillé 20 ans, jour par jour », s'exclame Mme Fayomendy. « Il faut que nous ayons classés en catastrophe naturelle, et que les indemnités soient versées », déclare son mari, qui emploie six personnes. Et encore, lui est installé depuis 20 ans, connu, il a déjà une clientèle, un peu moins de remboursements. « Pour les jeunes qui débourent, dit-il, ce serait encore plus catastrophique ». Un peu plus loin, M. Tigoulet, entrepreneur en restauration d'immeubles, qui débâtie devant son atelier, montre l'avis la trace de la crue, à près de 1,40 mètre sur son mur. Ses véhicules, submergés par les eaux, sont fortement endommagés. Peut-être du chômage technique en perspective pour ses 20 employés, et des pertes considérables.



L'origine de l'inondation fut un orage dévastateur.

L'heure de la douloureuse

Le déluge qui s'est abattu sur le département laisse des traces sur les routes, dans les villes, dans les champs. Et s'il n'a fait aucune victime, la note est lourde. L'heure du bilan et des comptes.

PASSE l'orage, vient l'heure du bilan. C'est celui-ci qu'on commence à dresser hier les autorités préfectorales. Alain Philpou, chef des services régionaux de la sécurité civile et Damien Devoussoux, directeur de cabinet du préfet, indiquent également la marche à suivre pour les particuliers, les entreprises et les collectivités, afin d'être indemnisés.

Un bilan très prudent car il n'est pas aisé de chiffrer les dégâts qui seront probablement très lourds, aussi bien au niveau des habitations que la voirie, du bétail et des entreprises, et même sur le nombre de communes affectées. Effectivement touchées, car certaines ne l'ont pas signalé tout de suite. On peut affirmer par contre qu'au bas mot une dizaine de ports ont

été endommagés ou détruits et la préfecture donne un état précis des portions de routes coupées à la circulation, la plus importante étant la CD 704 (Limoges - Saint-Yrieix) à hauteur de la « Croix des Fleux » (voir ci-dessous).

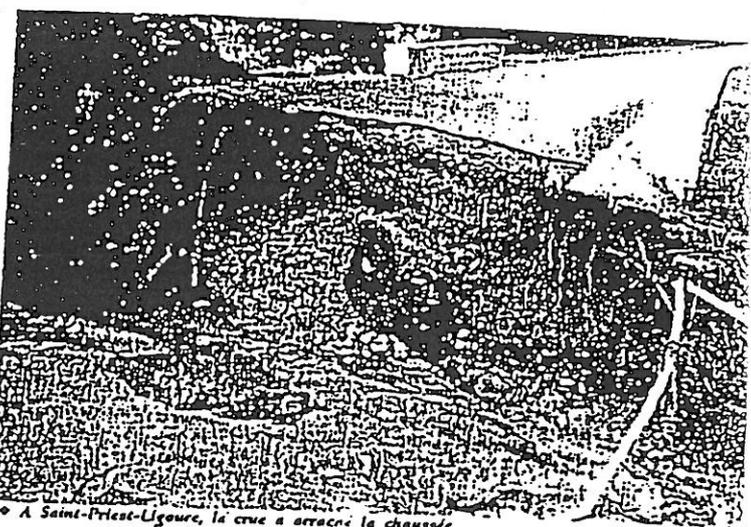
Globalement ce sont les parties basses des agglomérations, notamment les caves, qui ont souffert. Les logements ont pu être assurés par les communes, 5 ou 6 à Aix-sur-Vienne, 15 à Solignac, 7 à 8 à Saint-Jean-Ligoure, 2 à 3 à Saint-Léonard-de-Noblat. On ne donne pas de chiffre à la mairie de Saint-Yrieix-la-Perche, beaucoup de gens ayant, semble-t-il, trouvé des solutions familiales provisoires.

Concernant les entreprises et les commerçants, on ne

s'avance pas encore à donner des estimations relatives au chômage partiel. La mairie de Saint-Yrieix a demandé à l'Etat des mesures telles que le report des versements URSSAF et de la TVA.

La note sera très lourde pour les collectivités, la voirie urbaine et rurale ayant énormément souffert. Des interventions sont prévues au niveau de la DGE (Direction générale de l'Equipement). Mais le point nodal de tout déblocage de fonds à la hauteur du sinistre, c'est le classement en « catastrophe naturelle ». Lequel dépend d'une commission interministérielle qui, selon les autorités préfectorales, ne fait aucun doute.

Mais, précisent les responsables, « les choses risquent d'aller lentement. Pour les orages de juillet, le dossier redescend seulement maintenant ».



À Saint-Priest-Ligoure, la crue a arraché la chaussée.

Circulation routière (bilan au 23/9/93)

Commune de Saint-Priest-Ligoure, circulation coupée sur : CD 31 agglomération de St-Priest-Ligoure, CD 57 leudil - Le moulin, CD 19A au nord de Saint-Priest-Ligoure.

Commune de Janailhac, circulation coupée sur : VC du leudil - Maumont, VC du leudil - Baumard, CD 15 au leudil - Lafont-Bertrand.

Commune de La Meyze, circulation coupée sur : CD 24 leudil - Gallfort.

Commune de Pierre-Buffière, circulation coupée sur : CD 82A entre Pierre-Buffière et Saint-Genest-sur-Roselle, CD 57 à St-Jean-Ligoure.

Commune de Solignac, circulation coupée sur : VC leudil - Pont-Rompu.

Commune de Saint-Yrieix-la-Perche, circulation coupée sur : CD 704 coupé au nord de Saint-Yrieix au sud de la Croix-des-Fleux au sud de Saint-Yrieix au

leudil - Prends-y-Garde, VC de l'étang d'Arcaillaud, VC du leudil - Lasserrie, CD 59 route de Montlut, VC du moulin de la Folle, VC du leudil - Puy-de-Haut, VC du leudil - Les Palloux, VC du centre équestre de Saint-Yrieix, VC du leudil - La Fayolle, VC du leudil - Villeneuve.

Commune de Glendon, circulation coupée sur : VC du leudil - Moulin de Molsac.

Commune de Ladignac-le-Long, circulation coupée sur : VC leudil - Las Terrasses, VC du moulin de La Galliarde.

Situation transports scolaires : Seule la ligne effectuant le trajet La Meyze et Saint-Yrieix-la-Perche n'est pas assurée aujourd'hui. Les autres transports scolaires assurent leur ramassage et prennent les déviations mises en place.

Il faut déjà un mois pour la transmission à Paris et il n'existe pas de procédure d'urgence.

La marche à suivre

L'essentiel est de connaître le processus susceptible de faire obtenir au plus vite les indemnisations.

1. Les particuliers et les entreprises ainsi que les communes, pour leurs biens assurés, doivent faire une déclaration à leur assureur, comportant un état sommaire des dégâts. Cette déclaration doit être expédiée dans les cinq jours qui suivent le sinistre. Les victimes doivent ensuite adresser à leur assureur un état détaillé et chiffré de leurs pertes.
2. Les communes les plus touchées par les inondations peuvent constituer un dossier afin de demander à bénéficier des dispositions de la loi sur les catastrophes naturelles qui organise l'indemnisation des inondations. Ces dossiers transmis à la

préfecture de la Haute-Vienne seront examinés par le ministère de l'Intérieur qui prendra, le cas échéant, la décision de constater l'état de catastrophe naturelle par un arrêté. Les communes concernées peuvent se mettre en relation avec le service interministériel régional de défense et de protection civile (55.44.18.18) pour plus amples informations.

3. Les entreprises ayant subi des dégâts matériels importants et qui rencontrent des difficultés de trésorerie peuvent s'adresser à la Trésorerie Générale, service de M. Vauguet (tél. 55.45.69.05 ou 55.45.69.06).

4. Les exploitants agricoles peuvent s'adresser à la Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt (tél. 55.79.58.18).

tion des personnes sinistrées pour les informer sur leurs droits.

Les usagers peuvent s'adresser au 28, avenue de la Libération à Limoges, téléphoner au 55.10.89.89 ou encore sur rendez-vous aux prochaines permanences. le

24 septembre de 9 heures à 12 heures à Saint-Yrieix-la-Perche, espace Ferraud ; le 27 septembre de 14 heures à 17 heures à Eymouliers, en mairie.

Il est conseillé de se munir de son contrat d'assurances avant de contacter l'ADIL.

Joël Ratier :

« Prendre des mesures rapidement »

Joël Ratier, conseiller régional communiste de Haute-Vienne, s'est adressé au préfet en ces termes : « Monsieur le Préfet, Même si l'on ne peut pas encore chiffrer les préjudices causés par les inondations, le bilan s'annonce très dur pour les habitants et les communes. Aussi les élus communistes et républicains de la Haute-Vienne s'associent aux demandes des élus nationaux et régionaux pour que soient classées comme zones sinistrées les communes concernées et que l'état de « catastrophe naturelle » soit reconnu. Il est indispensable que des mesures rapides soient prises pour compenser les pertes des particuliers, des commerçants, des entreprises, des communes et du département. C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir intervenir auprès des ministères concernés pour que soient indemnisées les différentes victimes. Dans cette attente, nous vous prions d'agréer (...) ».

L'ADIL se mobilise
Par ailleurs, l'ADIL 87 (Association départementale d'Information sur le logement) se tient à la disposi-



Les dégâts sont considérables. Les riverains, ici à Solignac, faisaient hier encore un état sommaire des détériorations.

24/09/93

Une trentaine de routes coupées

Voici le bilan de l'état des routes coupées publié hier par la réfecture :

- Commune de Saint-Priest-Ligoure, circulation coupée sur les) 31, agglomération de Saint-Priest-Ligoure ; CD 57, lieu-dit « Le Goulet » ; CD 19 A, au nord-est de Saint-Priest-Ligoure.
- Commune de Janailhac, circulation coupée sur les VC du lieu-dit « Maumont » ; VC du lieu-dit « Baumard » ; CD 15, du lieu-dit « Lafont-Bertrand ».
- Commune de La Meyze, circulation coupée sur le CD 704, au-dit « Gallifort ».
- Commune de Pierre-Buffière, circulation coupée sur les) 82 A, entre Pierre-Buffière et Saint-Genest-sur-Roselle ; CD 57, Saint-Jean-Ligoure.
- Commune de Solignac, circulation coupée sur le VC, au lieu-dit « Pont-Rompu ».
- Commune de Saint-Yrieix-la-Perche, circulation coupée sur les) 704, coupé au nord de Saint-Yrieix au lieu-dit « La Croix-des-Bois » et au sud de Saint-Yrieix, lieu-dit « Prends-y-Garde » ; VC du lieu-dit « Lasserre » ; CD 59, route de Saint-Yrieix ; VC du moulin de la Perche ; VC du lieu-dit « Puy-de-Fort » ; VC du lieu-dit « Les Palis » ; VC du centre équestre de Saint-Yrieix ; VC du lieu-dit « La Ville » ; VC du lieu-dit « Villeve ».
- Commune de Glandon, circulation coupée sur le VC du lieu-dit « Moulin-de-Moissac ».
- Commune de Lagnac-le-Comte, circulation coupée sur les) 704, lieu-dit « Les Terrasses » ; VC du moulin de la Gaillardie.
- Circulation des transports scolaires interrompue sur la ligne effectuant le trajet entre La Meyze et Saint-Yrieix-la-Perche n'est pas assurée aujourd'hui. Les autres transports scolaires assurent le ramassage et

prennent les déviations mises en place.

Infos pratiques

A la suite de violents orages qui ont affecté le département et provoqué de nombreux dégâts matériels, et afin de mettre en œuvre le processus d'indemnisation le plus rapidement possible, la préfecture recommande de se conformer aux dispositions suivantes :

- Les particuliers et les entreprises ainsi que les communes, pour leurs biens assurés, doivent faire une déclaration à leur assureur, comportant un état sommaire des dégâts. Cette déclaration doit être expédiée dans les cinq jours qui suivent le sinistre. Les victimes doivent ensuite adresser à leur assureur un état détaillé et chiffré de leurs pertes.

- Les communes les plus touchées par les inondations peuvent constituer un dossier afin de demander à bénéficier des dispositions de la loi sur les catastrophes naturelles, qui organise l'indemnisation des inondations. Ces dossiers transmis à la préfecture de la Haute-Vienne seront examinés par le ministère de l'Intérieur qui prendra, le cas échéant, la décision de constater l'état de catastrophe naturelle par un arrêté.

Les communes concernées peuvent se mettre en relation avec le service interministériel régional de Défense et de Protection civile (tél. 55.44.18.18), pour plus ample information.

- Les entreprises ayant subi des dégâts matériels importants et qui ne pourraient pas bénéficier de trésorerie peuvent s'adresser à la trésorerie générale, service de M. Vauguet, tél. 55.45.69.05 ou 55.45.69.06.

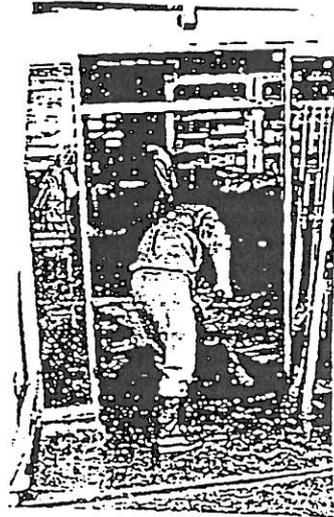
- Les exploitants agricoles peuvent s'adresser à la direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt, tél. 55.79.58.18.

K.P.C.L. : kaolin dans la Vienne

A Aix-sur-Vienne, l'usine K.P.C.L. qui compte dans ses diverses unités une soixantaine de salariés a elle aussi dû subir la furie de la Vienne. Fort heureusement le matériel vital de l'entreprise n'a pas été touché. Si l'atelier de préparation des émaux de couleur et l'unité de préparation des échantillons ont dû subir l'invasion des eaux, les cases de matière première ont été inondées ; cette perte pourrait représenter 15 % du stock de kaolin.

Moulin de la Gorce : Restaurant ouvert

Dans notre édition d'hier, nous avons évoqué, parmi les nombreux établissements sinistrés le Moulin de la Gorce, à La Roche-l'Abeille. Un terrible coup pour Yves Brémont et le personnel. Malgré ce désastre, le restaurant a pu rouvrir ses portes.



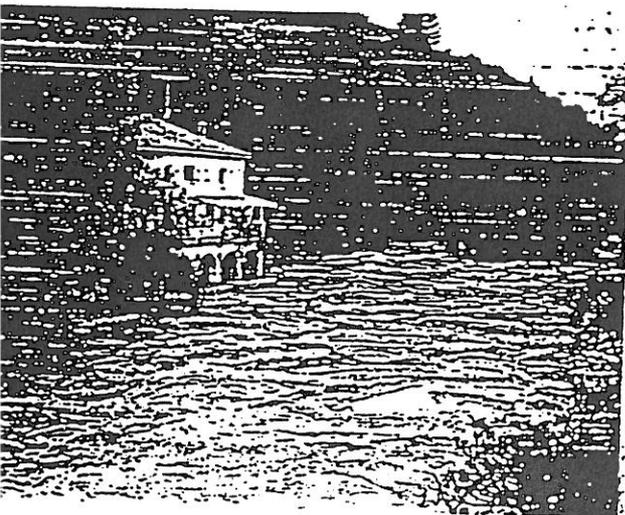
Saint-Jean-Ligoure : Moulin cerné par les eaux...

Triste paysage dans le secteur de Saint-Jean-Ligoure. Alors qu'une cellule de crise avait été mise en place dès mercredi soir, la municipalité « faisait ses comptes ». De troupeaux noyés en murs défoncés autour de la Ligoure, la commune s'est trouvée prise au piège du déluge. Et hier matin, le moulin de Babaud et son entreprise de fabrication d'aliments pour le bétail étaient toujours cernés par les eaux. M^{me} Buisson était isolée dans son moulin qui n'est plus qu'une île : « De St Priest-Ligoure à Saint-Jean-Ligoure tous les ponts sont coupés, raconte M^{me} Cacoye, épouse du maire. Jeudi, M^{me} Buisson a reçu son courrier à l'aide d'une ficelle ! On doit installer une passerelle pour relier le moulin. Jusqu'à présent le moulin semble avoir des réserves... » Hier, Alain Philippon, responsable régional de la Protection civile, tentait de trouver des moyens techniques pour venir en aide à cette famille bloquée par les eaux.

Pays d'Aix : Des entreprises touchées de plein fouet

A travers la région aixoise, le secteur industriel en bordure de la Briance et de la Vienne a été balayé par les eaux.

Au pont de Saint-Paul à Bosmie l'Aiguille, l'entreprise Mausset, spécialisée dans la fabrication céramique, est actuellement au bord du « gouffre ». En quelques secondes, tout a été réduit à néant : deux chargeurs, du matériel électrique, des ventilateurs. « Même le four qui peut sécher quatre tonnes de pâte a été... déplacé par le déluge, raconte M^{me} Mausset. C'est l'heure de la décuve mais les dégâts sont terribles. On n'a même plus de pelle pour dégager la cour... »



vue au pont de Saint-Paul...

Une vague de sinistres et un courant de solidarité

Le 21 septembre, des orages d'une exceptionnelle violence et des pluies diluviennes se sont abattues, notamment sur le Sud du département. Des flots d'eau ont causé de nombreux dégâts chez les commerçants, artisans, industriels et particuliers. On panse aujourd'hui les plaies.

Un sentiment d'impuissance et de terreur accentué par la nuit. Les ruisseaux qui gonflent, les torrents qui enflent, les rivières comme l'Isle, la Briance, la Roselle qui sortent de leur lit, la Vienne qui entre en fureur, les prés qui se transforment en lacs, les

digues qui cèdent sous la formidable pression, l'eau qui s'engouffre rageusement dans les conduites d'évacuation, les égouts qui vomissent, la pluie abondante qui continue à mitrailler le sol déjà largement imbibé...

Quand la nuit a enveloppé les communes de Saint-Yrieix-la-Perche, d'Aixe-sur-Vienne ou de Saint-Jean-Ligoure, ce sont, au fil des heures, des vagues déferlantes d'eau qui ont tout ravagé sur leur passage, endommageant les maisons, meubles et équipements, le matériel de production ou de fabrication, emportant les voitures ou noyant par dizaines bovins et ovins.

Le bilan est affligeant : plus d'une trentaine de routes coupées, dont l'axe Limoges-Saint-Yrieix, la D 704, effondrée au lieu-dit "La Ribière". Accès difficile ou interdit à Saint-Priest-Ligoure, Janailhac, La Meyze, Pierre-Buffière, Solignac, Saint-Yrieix-la-Perche, ou encore Glandon, Lagnac-le-Long.

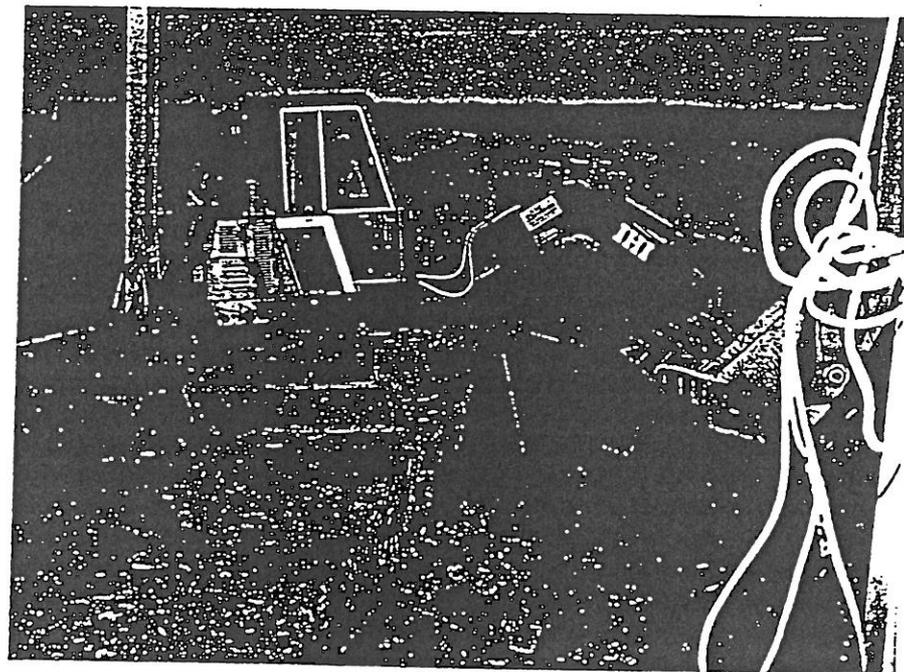
Le fameux pont Rompu, bâti par les Romains à Solignac, ayant défié les

siècles, blessé à mort, le prestigieux restaurant "Moulin de la Gorce" à La Roche L'Abeille évacué au cours de la nuit, la fabrique de porcelaine des Palloux - où devait, du reste, se rendre le 24 septembre François Mitterrand, président de la République (voir le reportage dans le numéro précédent d'Actions) - spectaculairement fracassée, terrain effondré ici, gymnase écroulé là. Partout, la stupeur et la consternation devant la brutalité de la réaction des cieux.

Il n'y avait rien à faire...

Dans la cité aréienne, les intempéries ont littéralement dévasté le secteur semi-piétonnier du centre-ville qui présentait au lendemain de la catastrophe un visage meurtri. Les rues ont été envahies en une poignée de minutes par un à deux mètres d'eau charriant des objets divers, planches, débris... Voir des fûts contenant des produits chimiques provenant de l'usine de Marc Lajot, au Moulin de la Folie, et qui nécessiteront l'intervention des sapeurs-pompiers ! Le centre commercial Galar a beaucoup souffert sous la force des eaux turbulentes et Jean-Marie Pontvianne n'a pu que retrousser ses manches pour commencer à remonter les rayons de son magasin Monsieur Bricolage. Marc Martinez, de la Maison de la Presse, a vu son magasin dévasté à 90 %. La rage au cœur et des larmes dans les yeux, il a quand même distribué ses journaux au petit matin, les pieds dans l'eau...

Patrick Divry, le boulanger du boulevard de l'Hôtel de ville, a constaté avec effroi la mise hors service de son four, noyé. A côté du pont de la Loue, l'atelier de menuiserie de Claude Fayemendy a subi d'importants dégâts. "J'ai vu vers 23 heures que l'eau commençait à monter. Je me suis précipité pour sortir des



véhicules. Mais, ensuite, la crue est devenue tellement rapide qu'il n'y avait plus rien à faire. L'eau est très vite montée à 80 cm et à plus d'un mètre. C'était effrayant." Paroles cent fois entendues...

Plus de deux cents personnes ont été

contraintes au chômage technique et Marc Debusschère, maire, conseiller régional, sous le choc, disait : "Il faudra au moins trois mois avant de retrouver une activité commerciale et industrielle normale dans la commune."

5 juillet, 21 septembre : Limoges et de

nombreuses communes de la Haute-Vienne ont payé un lourd tribut aux violents orages. Heureusement, aucune victime n'est à déplorer. Mais, on estime déjà la facture des dégâts commis début juillet à plus de 13 millions de francs pour la métropole régionale. ■

ACTIONS (NOIS OCTOBRE 1993)

Revue de la chambre de commerce et d'industrie de Limoges et Haute-Vienne

La DDE sur tous les fronts

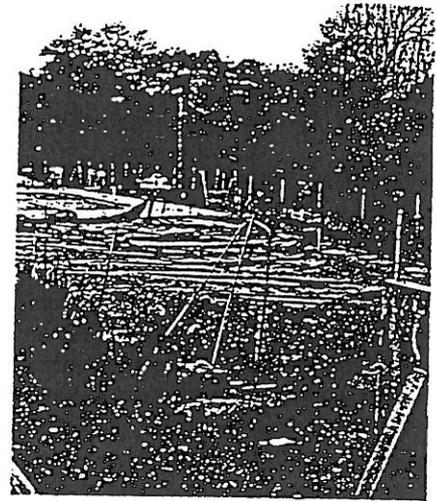
Les techniciens de la Direction Départementale de l'Équipement ont été mis à rude contribution.

Touchée et souvent très endommagée par les inondations, la voirie, avec ses ouvrages d'art, est partagée en deux secteurs. Les routes départementales qui sont du ressort du Conseil général de la Haute-Vienne, et les routes dont la gestion revient aux communes.

Dans le premier cas, les services de l'assemblée départementale ont chiffré les dégâts, proposé des projets de financement et programmé les travaux de réaménagement. Dans le second, les communes ont également établi une estimation des dégâts et, suivant leur

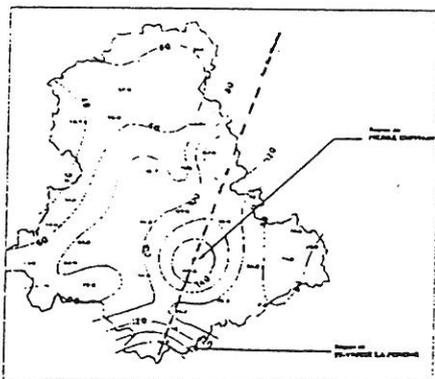
importance, ont dû se tourner vers la Caisse des Dépôts et Consignations pour solliciter des emprunts afin de se lancer dans de coûteux chantiers de réparation. Chapeautant tout cela, la Direction Départementale de l'Équipement de la Haute-Vienne a établi soigneusement le recensement de tous les dégâts et est intervenue immédiatement auprès des services de l'État, préfecture, ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire, ainsi que d'autres ministères pouvant être concernés, pour demander des subventions.

Les techniciens de la DDE ont aussi beaucoup œuvré en matière de signalisation pour les déviations. Pendant au moins trois mois, toutes les dégradations des routes seront reprises. Quant à l'axe majeur Limoges-Saint-Yrieix, la RD 704,



DES CHANTIERS COUTEUX EN PRÉVISION

coupé en trois endroits, il devrait être rouvert pour la fin de l'année. Une période chargée pour Marcel Barde, chef du service de Gestion des Infrastructures à la DDE... ■



CUMUL DES PLUTES SUR 48 HEURES
DU 20/09 À 8H00 LOCALES AU 22/09 À 8H00
LOCALES (EN MILLIMETRES ET DIXIEME).

C'est dans les journées du 21 et du 22 septembre dernier que les pluies ont été les plus intenses, atteignant en quarante-huit heures 161 mm à Saint-Yrieix, 159 mm à Pierre-Buffière et 133 mm à Saint-Léger-la-Montagne.

Au niveau mensuel, on a recueilli à Limoges-Bellegarde 212 mm d'eau durant ce mois particulièrement trempé de septembre. Au Centre départemental de la météorologie, on explique pourtant que "cette valeur est exceptionnelle, mais qu'elle est encore inférieure au record que l'on trouve dans les statistiques de Météo-France : 222 mm en 1965 à Limoges."

Une pluviométrie exceptionnelle

Que d'eau, que d'eau ! De mémoire de Limousins, plutôt habitués à une belle arrière-saison, on n'avait pas vu de telles précipitations depuis longtemps.

En effet, curieusement, dans le département, à part peut-être sur les secteurs les plus touchés par les orages, nous serons sans doute en retrait par rapport à cette année 1965 où l'on avait recueilli 303 mm à Vassivière, 289 mm à Bellac et 278 mm à Saint-Yrieix. C'est en fait par le nombre de jours de pluie et la durée d'ensoleillement que ce mois de septembre se distingue le plus. Nous avons connu 22 jours de pluie contre 21 en 1965 et seulement 121 heures de soleil contre 124 heures (pour une moyenne de 197 heures). Ce mois de septembre est aussi le sixième d'une série de mois plutôt pluvieux. Ainsi, depuis le 1^{er} avril 1993, on a recueilli 769 mm d'eau à Limoges-Bellegarde, ce qui pulvérise littéralement l'ancien record de 642 mm en 1977 (et 581 mm en 1963). Si l'on se souvient que du 1^{er} janvier au 31 mars, il n'était tombé que 55 mm d'eau et que l'on s'inquiétait pour les réserves d'eau, on peut juger du changement brutal intervenu.

Par contre, il faut noter que l'on a relevé 96 jours de pluie, pour une moyenne de 80 jours, soit bien moins qu'en 1965 (105) ou 1983 (103), mais que sur ces 96 jours, 25 ont dépassé 10 mm (contre 24 en 1977 et 20 en 1981). En reprenant les courbes de bilan hydrique fournies au cours de la période de sécheresse de ces dernières années et en les prolongeant jusqu'au 30 septembre 1993, on remarque que cette sécheresse, qui a duré plusieurs années, est encadrée par deux périodes pluvieuses, de janvier à juillet 1988 et d'avril à septembre 1993. Le bilan hydrique cumulé revient donc à une valeur proche de celle constatée à la fin de l'année 1987.

Bien entendu, cela ne reflète pas vraiment l'état des réserves en eau, car les précipitations d'été sont plus intenses que celles d'hiver et l'écoulement superficiel est donc beaucoup plus important. De plus, l'évaporation-transpiration du sol et des plantes diminue l'eau susceptible de s'infiltrer. ■

ACTIONS
Mois OCTOBRE 1993

Inondations

Les organisations agricoles se mouillent

Certains agriculteurs ont subi d'importants dégâts suite aux pluies diluviennes qui se sont abattues dans le sud du département, dans la nuit du 21 au 22 septembre. C'est pourquoi FDSEA, CDJA et Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne ont écrit au préfet pour solliciter la mise en place d'une commission d'enquête chargée d'évaluer les dégâts.

La FDSEA a également écrit aux parlementaires, Alain Rodet ayant répondu le premier qu'il allait « saisir les pouvoirs publics afin que les secteurs touchés puissent être classés en zone sinistrée ».

En attendant, et durant toute la semaine, la Chambre d'agriculture a tenté d'estimer les dommages agricoles, notamment en tenant tous les matins des permanences à son antenne de Saint-Yrieix. L'Union Agricole en rendra compte dans sa prochaine édition.

De son côté, Groupama Haute-Vienne a promis des mesures d'aide exceptionnelles et rapides (avances) si nécessaire.

Enfin, une réunion s'est tenue le 28 septembre à la préfecture pour venir en aide aux communes, aux entreprises et aux particuliers sinistrés. Plusieurs décisions ont été prises, et le Conseil général en particulier a mis la main au portefeuille...

Lire les communiqués de la préfecture et de Groupama respectivement en page 4 et en page 8.

Inondations du 21 septembre

Aides aux sinistrés

Le 28 septembre, s'est tenue à la préfecture une réunion pour examiner les possibilités d'aides en faveur des communes sinistrées par les orages du 21 septembre dernier. Présidée par Jean-Pierre Maurice, secrétaire général de la préfecture, elle réunissait des représentants du Conseil général et des communes sinistrées, le coordinateur des assurances, le trésorier-payeur général et les différents services de l'Etat concernés (sécurité civile, DDE, DRIRE, DDTE, DDAF...). Plusieurs décisions ont été prises.

• Aides aux communes pour la voirie communale

— Pour les communes de moins de 2 000 habitants, la préfecture mobilisera 900 000 F de la dotation globale d'équipement 2^e part, permettant de subventionner environ 2,7 MF de travaux. Les communes en difficultés financières seront aidées par le Conseil général.

— Pour les communes de plus de 2 000 habitants, c'est le Conseil général qui interviendra.

Parallèlement, la préfecture a saisi le ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire en vue d'un concours exceptionnel.

La préfecture a demandé au ministère de l'Economie d'accorder des avances de trésorerie aux communes qui le souhaiteraient.

• Aides aux entreprises

Les assurances ont accepté de faire des avances ; des chèques ont déjà été délivrés.

La CCI a mis en place un guichet unique et proposé une action avec la Chambre de métiers. Les dossiers seront préparés en vue de moratoires, reports de cotisations... Un numéro vert est mis à disposition pour toute demande de précisions : 05.35.63.82. La CCI a débloqué 0,5 MF sur les crédits insertion, afin de bonifier des prêts concernant les salariés et chefs d'entreprise confrontés à des problèmes de logement.

Le Conseil général engagera aussi une procédure de bonification pour des prêts aux entreprises les plus en difficultés, après

étude des dossiers par le Comité d'examen des problèmes de financement des entreprises (Codefil).

Les services de l'Etat examineront en priorité et avec souplesse les demandes d'aides, de primes, etc., déjà déposées par les entreprises victimes de sinistres, ainsi que toutes les demandes relatives aux problèmes de l'emploi (indemnisation au titre du chômage partiel). Ce dernier point (chômage partiel) est traité par la direction du travail : Mme Dumond, téléph. 55.11.66.12.

• Aides aux particuliers

— Les assurances acceptent de faire des avances.

— Pour les particuliers qui auront des échéances fiscales difficiles, les trésoreries locales se mettront en liaison avec les services fiscaux.

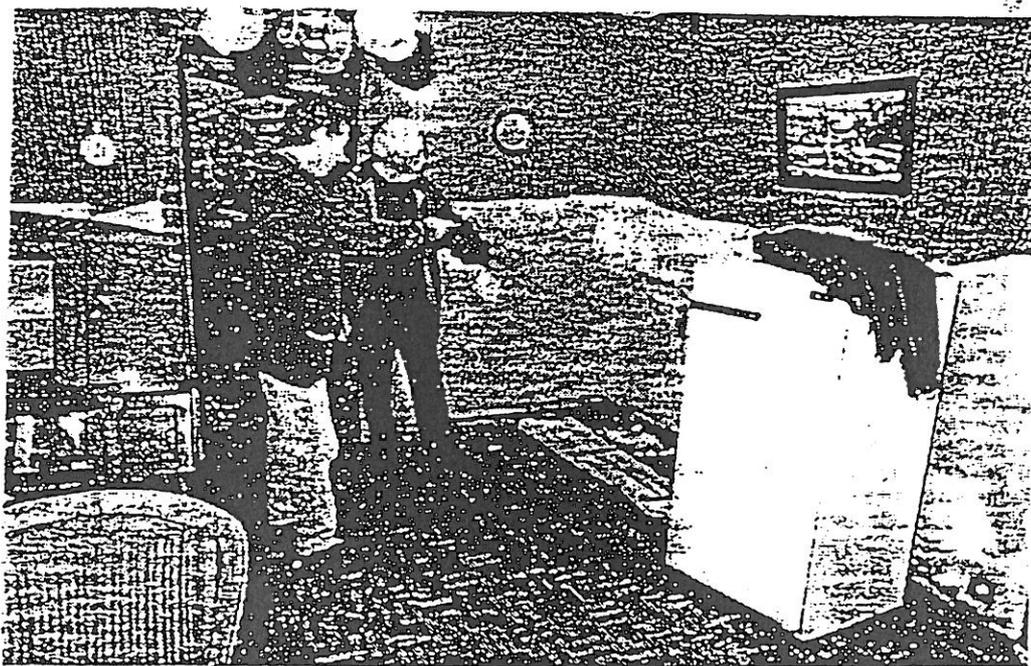
— M. le trésorier-payeur général a ouvert dans ses services un compte "solidarité-inondation" n° 3-87". Les dons seront répartis entre les différentes communes par l'intermédiaire des Centres communaux d'action sociale (CCAS).

Mardi 12 Octobre 93

LES INONDATIONS DU 22

SEPTEMBRE

L'état des lieux, trois semaines après : Des estimations... pas toujours réalistes



◆ Alain Desbordes, un riverain de la Briance à Solignac, constate les dégâts dans la maison avec Jacques Céphale, élu municipal.

Sitions du 22 septembre dernier, des estimations ont été faites sur les dégâts concernant les biens communaux, soit par les municipalités elles-mêmes soit par les services de l'Équipement. Dans les communes de moins de 200 habitants elles n'apparaissent pas très réalistes aux yeux des élus.

Aixe-sur-Vienne

Aixe-sur-Vienne la facture s'élève à 185.592,36 F, essentiellement pour les camping et les stades. Pour ce qui concerne les dégâts des particuliers, les services de la mairie aixoise explique que les lettres de déclarations qui lui sont parvenues récapitulent le plus souvent des meubles, des appareils électroménagers, etc... entièrement détruits.

D'autre part, la plupart des pièces des maisons d'habitation touchées par les inondations, sont à refaire entièrement. Les personnes concernées attendent des devis (peintres, plâtriers, etc). Certains, dans le village de Vienne, qui ont du être évacués, sont toujours dans l'impossibilité de regagner leurs résidences.

Solignac-le-Vigen

A Solignac, la municipalité a chiffré le montant des dégâts dans une fourchette entre 2 et 2,5 MF. Le patrimoine communal a en effet beaucoup souffert : deux courts de tennis dont un entièrement détruit, le foyer des jeunes et les gîtes ruraux sérieusement endommagés.

Le plus gros des dégâts concerne les ponts à Solignac. Le pont rompu et la voirie du pont rompu sont entièrement à refaire. Plus grave, les plongeurs d'une équipe d'experts qui sont venus inspecter le vieux pont du bourg et le « Pont Rompu » signalent que les piles riveraines de chacun des édifices sont gravement touchées. On pense même à un prochain assaut de la crue dans le cadre d'une crue crue serait fatal.

Sur la dizaine de familles, certains de la Briançonnais ne peuvent toujours pas regagner leur maison

entièrement englouti sous les flots. Certains, découragés, ont même définitivement quitté les lieux.

Du côté du Vigen, se sont surtout les prés et les jardins qui ont soufferts, créant de sérieuses difficultés à certains agriculteurs. Dans la ferme de la famille Deconchat, on chiffre ainsi le sinistre à environ 80.000 F. Lors de l'inondation, le pré où se trouvaient 14 bovins s'est très vite transformé en étang, trois veaux de 300 kg ont ainsi été noyés. Plus de 2 km de clôture sont également entièrement détruits et de gros travaux seront nécessaires pour dégager les berges de toutes les alluvions, troncs d'arbre, etc...

Saint-Priest-Ligoure

Les estimations faites par l'Équipement dans les communes rurales semblent en dessous de la réalité. Pour exemple, on avance le chiffre de 650.000 F pour Saint-Priest-Ligoure et 800.000 F pour Saint-Jean-Ligoure. Ces deux municipalités ont en effet beaucoup de voirie à refaire ou à consolider (routes communales et plusieurs ponts).

A Saint-Priest-Ligoure, 4 voix sont toujours coupées dont trois départementales. Dans les premiers jours qui ont suivi la catastrophe, les services municipaux et les agents de l'Équipement ont très vite remis en état une route coupée à l'entrée du bourg et réparé un petit pont. L'accès au bourg reste cependant inaccessible. Des déviations sont toujours en service, mais se sont surtout des chemins communaux, peu larges.

Pour la reconstruction des ponts, le maire, Jean Ditlecadet, regrette l'intransigence des représentants des Bâtiments de France qui demandent que ces derniers soient refaits tels qu'ils étaient auparavant. « C'est une aberration », déclare M. Ditlecadet, « cela va retarder la réalisation des travaux, or il y a urgence, nous avons entre autres des problèmes au niveau du ramassage scolaire ».

« Ces ponts ont été construits à l'époque des voitures à cheval ou des diligences », souligne également le maire, « aujourd'hui ce sont des camions qui passent, et de plus en plus il faut donc des consolidations conséquentes. Gardez le style, d'accord, mais on doit employer des matériaux adaptés à notre époque »

général a saisi la préfecture qui devrait trancher.

Du côté des particuliers, deux maisons, dont une résidence secondaire, ont été inondées. « Les habitants de la maison occupée ont vécu un véritable drame cette nuit là », explique Jean Ditlecadet, « il y avait 1,35 d'eau ». On a également déploré beaucoup de caves inondées, la perte de quelques animaux et des kilomètres de clôture emportés par les eaux.

« Nous espérons fortement être subventionnés, notre budget communal ne nous permet pas de faire face », souligne Jean Ditlecadet qui, jusqu'à présent, s'est heurté à des problèmes de délais administratifs où l'on a trop tendance à se renvoyer la balle.

Saint-Jean-Ligoure

A Saint-Jean-Ligoure, le maire, Maurice Cacoye, annonce clairement la couleur : « Nous pensons que nous en avons au moins pour plus de 1.000.000 F, et il est clair que la commune ne peut intervenir à quelque hauteur que ce soit ».

Sur cette commune, une entreprise, les établissements Buisson (minoterie qui fabrique des aliments pour animaux) est complètement enclavée. « Le pont communal qui permet l'accès à cette entreprise est coupé », explique Maurice Cacoye, « le coût de la reconstruction est de 500.000 F ».

« Nous avons demandé une aide pour construire une passerelle pour que la minoterie puisse assurer au moins ses livraisons », poursuit Maurice Cacoye, « nous n'avons pas eu de réponse positive, alors la commune l'a installée elle-même cette passerelle, mais cela ne peut être que provisoire ».

Sur le territoire de Saint-Jean-Ligoure, un autre problème inquiète les élus, celui des cadavres des brebis qui sont toujours dans la rivière. Le jour de la catastrophe on avait comptabilisé 124 animaux emportés et noyés, combien pourrissent encore dans les eaux? Un problème de salubrité est en tout cas posé.

Le maire précise que les autorités compétentes ont été alertées (DDASS, protection civile, direction départementale des services vétérinaires...). « Tous nous renvoient à l'équarrissage », explique Maurice Cacoye, « or il se pose un problème d'accès aux endroits où se trouvent les animaux noyés ».

venant du matériel à l'équarrisseur ne possède pas ».

Comme Saint-Priest-Ligoure, cette commune est toujours confrontée au problème de voirie : deux ponts coupés (routes départementales) et un qui présente des menaces; un pont coupé et 5 ou 6 endommagés sur les voies communales, elles même privées d'accès à plusieurs endroits (jusqu'à 40 mètres de longueur pour certaines).

Une famille a dû être relogée dans un appartement de fonction de l'école. « Cette famille, qui habite vers Chalucet, en a pour des mois avant de pouvoir regagner sa maison », indique Maurice Cacoye.

Tout comme son collègue Jean Ditlecadet, le maire de Saint-Jean-Ligoure est impatient et entend bien que l'on ne néglige pas ces communes de moins de 200 habitants, déjà bien désavantagées dans la quotidienneté.

LE POPULAIRE

12/10/93

Reportage :
Jean-Paul METAYER

Condat ZONE SINISTRÉE

Sinistrée à deux reprises par des orages d'une violence inouïe, Condat panse ses plaies.

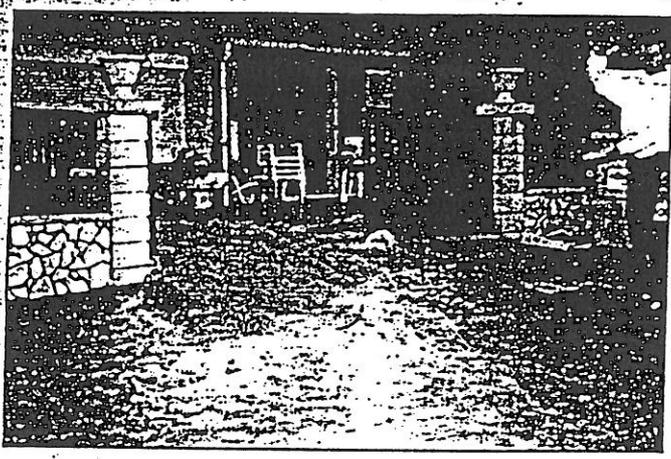
Mais les sinistrés ne sont pas prêts d'oublier les heures de cauchemar qu'ils ont vécues. Ils n'oublieront pas, non plus, la formidable entraide dont ils ont bénéficié dans ces heures difficiles.

la parole à...

NICOLE et BRUNO SANTANASTASO

« Un après-midi de cauchemar »

« En moins d'une minute, un torrent de boue s'est engouffré par la porte du cellier. J'ai juste eu le temps de m'enfuir en portant mes deux petits garçons Michaël et Romain qui jouaient dans la chambre. » Nicole Santanastaso n'est pas prête d'oublier les images d'apocalypse de cet après-midi du 5 juillet. C'était un peu avant 17 heures. Son mari, chauffeur à l'entrepôt des Coop, était au travail. Nicole était seule avec ses quatre garçons dans ce pavillon du square des Sorbiers, en contrebas du lotissement des Hauts de Condat.



« Quand je suis arrivé vers 18 h 30, je n'en croyais pas mes yeux » se souvient Bruno Santanastaso.

« Tout le voisinage était là pour nous prêter secours. Les meubles baignaient dans 30 cm d'eau boueuse. Toute la soirée, nous avons nettoyé et surélevé sur des parpaings ce qui pouvait encore être sauvé. La solidarité a joué à fond. Nos voisins, M. et Mme Fanton et M. et Mme Boutinaud, nous ont hébergés avec les enfants pen-

dant une semaine. La municipalité nous a livré des repas, elle a mis un local de la salle des fêtes à notre disposition pour stocker le mobilier et nous a prêté 15 000 F. »

Dans le lotissement, les Santanastaso ont été les seuls à vivre un tel cauchemar.

Depuis, les services municipaux ont érigé un muret en bord de route. évitant un nouveau drame en septembre.



SUZY LHIDO
Secrétaire générale de Mairie

Les services administratifs en première ligne

Les services administratifs ont joué un rôle essentiel au lendemain des orages d'une violence exceptionnelle qui se sont abattus sur la commune le 5 juillet et le 22 septembre.

« Le soir de la catastrophe du 5 juillet, il a fallu réagir immédiatement en créant une cellule de crise à la mairie avec les pompiers et le personnel communal » raconte Suzy LHIDO, secrétaire générale de mairie. « Au fur et à mesure des appels de détresse, les pompiers se rendaient sur place pour porter secours, vider les caves inondées... »

Les jours suivants, les services administratifs étaient toujours sur le pont pour faire en sorte que soient apportées les aides matérielles.

« Nous étions en première ligne pour rassurer et informer les familles sinistrées en matière d'assurance et d'aides matérielles ou morales. Dans bien des cas, il fallait se rendre au-devant des gens pour les conseiller et les aider à établir des devis des dégâts. »

Autour de Suzy LHIDO. MM. Blanchard, Cabannes, Déliat et Cadic et deux jeunes en Contrat Emploi Solidarité ont mis les bouchées doubles pour boucler dans les délais le dossier nécessaire au classement de Condat en « zone sinistrée ».

« En juillet, les services administratifs ont mis moins de dix jours pour monter un dossier complet et le déposer à la préfecture. 500 lettres de déclarations des personnes sinistrées, des dizaines de photos ont été transmises au ministère de l'Intérieur. »

L'efficacité et la compétence des agents administratifs, « parfaitement relayés sur le terrain par les services techniques », ont largement contribué à la déclaration de Condat en zone sinistrée à la suite de l'orage du 5 juillet. L'arrêté ministériel du 26 septembre portant constatation de l'état de catastrophe naturelle est paru au Journal Officiel du 10 octobre. Après les intempéries du 22 septembre, la commune a été de nouveau déclarée zone sinistrée par arrêté du 11 octobre. Les sinistrés peuvent donc compter sur une juste réparation du préjudice subi.

ROBERT GANDILLOT

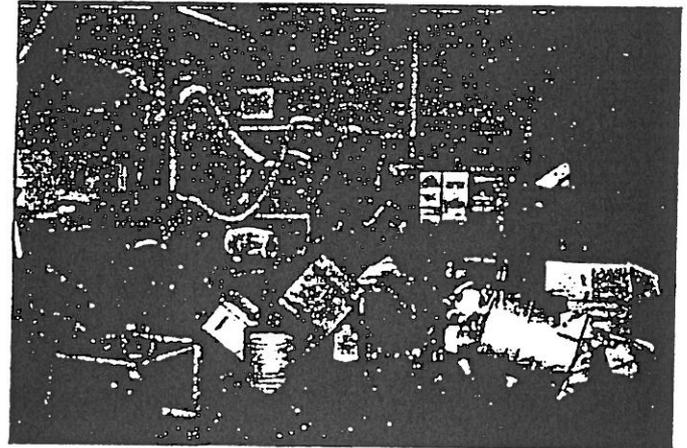
« Du jamais vu ! »

Les récoltes de céréales de Robert Gandillot ont subi de plein fouet les orages de grêle de juillet. Depuis huit générations qu'existe l'exploitation familiale au lieu-dit

« Le rat », on n'a pas le souvenir d'un cataclysme de cette ampleur.

« C'est la première fois que je vois un pareil déluge », commente l'exploitant agricole. Sur près de 30 hectares de récoltes céréalières, le blé et le maïs ont été littéralement hachés. « J'ai perdu entre

65 et 100 % de la récolte de céréales. et jusqu'à 60 % de la paille. Le petit ruisseau qui traverse les champs s'est transformé en quelques minutes en une rivière bouillonnante emportant tout sur son passage. Et la grêle a fait voler en éclat tous les carreaux de la maison. »



LA CRISTALLERIE DE SAINT-PAUL SOUS LES EAUX

Dans la nuit du 22 septembre, la Cristallerie du moulin de Saint-Paul a, elle aussi, subi les conséquences des intempéries. Cette entreprise de six salariés, spécialisée dans la fabrication de

poudres de cristal colorées pour les émailleurs, a été dévastée par la crue exceptionnelle de la Briance.

« Les 2 000 m² d'ateliers et de bureaux ont été pris sous 1,20 mètre d'eau », explique Bernard Charles-Lavauzelle, directeur de l'entreprise. Les moteurs électriques des fours ont été détruits, ainsi que 110 mètres de tamis, une partie du stock et des matières premières.

Les dégâts se chiffrent à plusieurs milliers de francs.

« Vers quatre heures du matin, nous avons dû fuir de la maison par la fenêtre du 1^{er} étage. Il y avait 1,70 m d'eau au rez-de-chaussée. Les pompiers nous ont aidés à sortir avec la voiture grâce à un treuil » raconte Martine Charles-Lavauzelle.

L'entreprise n'a toujours pas repris ses activités mais son avenir ne semble pas en péril.

« Dans la limite des stocks disponibles, nous assurons encore quelques livraisons, essentiellement à notre clientèle étrangère, puisque nous réalisons 50 % de notre chiffre d'affaires à l'export. Mais il ne faudrait pas que la situation se prolonge. Un local provisoire a été mis à notre disposition place de la Libération grâce à la municipalité, ce qui nous permet d'honorer quelques commandes. Le personnel n'a pas été mis en chômage technique. Si tout se passe bien, la Cristallerie rouvrira à la mi-novembre. »

Créée en 1979 à Condat, au moulin de Saint-Paul, la Cristallerie est la seule entreprise de ce type en France. Elle fournit la totalité des professionnels de l'émail limougeaud.

